

NUMERO 37



DECEMBRE 2015

FOREST

Site Internet de la commune : www.forest-cis.fr

Site Internet de la ccpm : www.cc-paysdemormal.fr

Email : mairie@forest-cis.fr



**La municipalité a fait l'acquisition d'une balayeuse.
Un passage mensuel devrait permettre de garder les caniveaux
et les trottoirs dans un état de propreté convenable.**

BULLETIN MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

Des évènements tragiques ont endeuillé la fin de cette année. A Forest, nous avons eu une pensée pour ces innocentes victimes avec les aînés, lors du traditionnel repas amical et également avec les enfants, lors de la minute de silence, dans la cour de l'école.

Malheureusement, ces actes ignobles peuvent se reproduire et se reproduiront certainement. Cependant il ne faut pas rentrer dans la logique de ces assassins, la vie doit continuer...

Au niveau communal, le Conseil Municipal a de nouveau maintenu les taux des impôts locaux. De nombreuses communes ont fait autrement !

Les dotations du Conseil Départemental sont gelées pour plusieurs années et celles de l'Etat sont rares.

Pourtant, des travaux et des achats ont été réalisés cette année à Forest.

L'aménagement de la place de l'Abreuvoir et des abords des bâtiments communaux s'est fait grâce à une subvention provenant des « amendes de police ». Un trottoir répondant aux nouvelles normes et un parking avec une place pour « handicapés » ont été créés. Des jeux pour enfants et des tables de pique-nique ont été installés.

A l'église, suite à la visite de la commission de sécurité, le chauffage a été vérifié et 3 radiateurs ont été remplacés. Les façades seront éclairées jusqu'à 23 heures. A l'école, des portes et des fenêtres ont été changées.

Lors des mandats précédents, la 2C2M mettait à la disposition des communes une « brigade verte » composée de dix personnes qui entretenaient régulièrement les trottoirs et les caniveaux. C'est fini !

La commune a donc procédé à l'achat d'une balayeuse tractée. Un passage mensuel devrait suffire à maintenir le village dans un état de propreté convenable.

Vous appréciez de vivre dans un village agréable. M. Catillon et les stagiaires s'y emploient chaque jour malgré les nombreuses autres tâches quotidiennes qu'ils doivent remplir.

Je sais que je peux compter sur la bonne volonté de tous pour aider notre commune à atteindre cet objectif.

Pour terminer, je voudrais souhaiter à chacune et à chacun d'entre vous un Joyeux Noël et une Très Bonne Année 2016.

Maurice Saniez - Maire de Forest

Pourquoi et comment nourrir les oiseaux en hiver ?

Nourrir les oiseaux tout au long de l'année ne se justifie pas. C'est uniquement durant la période hivernale qu'il devient utile de leur mettre à disposition de la nourriture.



Quand et comment nourrir les oiseaux ?

Pour connaître le moment propice pour commencer à nourrir les oiseaux, observez la nature. Il devient judicieux de nourrir les oiseaux lorsque les insectes disparaissent, lors de périodes de gel, de neige ou de pluie incessante.

Dès que vous aurez entrepris de nourrir les oiseaux, surtout continuez à le faire et ce de manière régulière. Les oiseaux seront vite accoutumés à cette source de nourriture ! A l'arrivée des beaux jours, vous supprimerez donc progressivement cette alimentation.

Pour leur menu, vous pouvez acheter des mélanges tout prêts, ou choisir de préparer vous-même leur alimentation avec diverses graines achetées ou glanées dans votre jardin. Plus les aliments seront variés, plus vous attirerez d'espèces dans votre jardin. Surtout évitez tout aliment salé. Privilégiez les graines n'ayant pas subi de traitement chimique, celles de tournesol sont appréciées par de nombreuses espèces.



Où et quand déposer la nourriture ?

Côté pratique, il est important de respecter le comportement de chaque espèce. Pour cela nourrissez à différents endroits et différentes hauteurs par exemple sur une mangeoire plateau en hauteur, en filet suspendu ou au sol sur une planche de bois.

L'idéal est de nourrir deux fois par jour, le matin et le soir car c'est à ces deux périodes de la journée que les oiseaux ont le plus besoin d'énergie. De plus, cela évitera que les graines ne soient souillées et piétinées car, dans ce cas, elles peuvent devenir impropres à la consommation et transmettre des maladies.



N'omettez pas de leur mettre aussi à boire !

Et là rien de plus simple : les oiseaux ne boivent que de l'eau, sans aucun additif. Veillez juste à ce que l'eau ne gèle pas, choisissez des récipients peu profonds et changez l'eau régulièrement.

N'oubliez pas que l'idéal est d'avoir un jardin au naturel avec des espèces locales et sauvages qui fourniront une nourriture variée et naturelle aux oiseaux.

Le Parc Naturel Régional de l'Avesnois – cour de l'abbaye 59550 Maroilles.

Tel : 03 27 77 51 60 - contact@parc-naturel-avesnois.fr.

Vous souhaitez en savoir plus sur les actions et missions du Parc : www.parc-naturel-avesnois.com

Photos : © Marc Grzowski PNRA

« Mormal Rencontres »



Le 4 août dernier, la commune accueillait l'association « Mormal Rencontres ». Quarante-vingts marcheurs ont été reçus à la salle des fêtes puis se sont répartis en trois groupes pour découvrir notre commune et ses environs. Les plus hardis ont parcouru sept kilomètres. Les plus âgés se sont contentés d'un parcours autour de nos monuments : chapelle Ste Philomène, cimetière britannique puis la Tour moyenâgeuse. Le temps était magnifique et chacun est reparti enchanté de son passage à Forest.

Forest : Croix de Guerre



En 1920, M. Vital Pruvot, Maire, recevait au nom de la commune de Forest la Croix de Guerre 14-18 pour « citation à l'ordre de l'armée » des mains du ministre de l'époque et en présence du Préfet.

Le samedi 19 septembre dernier, à Landrecies, une cérémonie rassemblait les maires des communes de Landrecies, Croix-Caluyau, Fontaine, Preux, Bousies et Forest pour rappeler ce moment historique.



Informations diverses

1. Secrétariat de mairie : Tél. 03 27 77 41 04 ou 09 51 97 41 04 - Fax 09 56 97 41 04.

- Secrétaire : Melle Hélène Seret.

- Ouverture du secrétariat : lundi après-midi de 13 à 17 h ; mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 9 à 12 h et de 13 à 17 h (mercredi 16 h) ; le samedi matin de 9 à 12 h (sur rendez-vous).

- Services techniques : M. Dominique Catillon - Horaires : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8 h à 12 h et 13 h 30 à 17 h 30 (vendredi 16 h 30) - mercredi : 8 h à 12 h.

- La mairie fermera le jeudi 24 décembre à 17 h. Réouverture le lundi 4 janvier à 13 h.

2. Permanences de M. le Maire :

- En principe, M. Saniez se rend en mairie dans la matinée et l'après-midi (sauf impossibilité : réunions).

- Pour obtenir un rendez-vous, téléphonez en mairie.

3. Le complexe sportif :

- Responsable : Laurence Hennebert.

- La commune met gratuitement à la disposition des Forésiens un complexe sportif qui se trouve rue de Richemont. Il se compose d'un terrain de football et d'un court de tennis. Le parking est ouvert le matin à 9 h et fermé le soir à 21 h (ou dès le coucher du soleil).

- Les joueurs doivent quitter ces lieux avant la tombée de la nuit et les laisser dans un état de propreté convenable.

- Les jeux de ballons sur la place ou dans les rues sont interdits.

4. Activités diverses :

- Marche : chaque mardi à 9 heures (rendez-vous sur la place).

5. Sites Internet de la commune et de la communauté de communes (ccpm) :

(photos, compte-rendu de conseils, histoire, livre de Forest, ...)

- Commune : www.forest-cis.fr - email : mairie@forest-cis.fr

- CC du Pays de Mormal : www.cc-paysdemormal.fr - email : contact@cc-quercitain.fr

6. Collecte des ordures ménagères :

- Collecte : chaque mardi.

- Placez les bacs sur le trottoir, la poignée dirigée côté rue.

- Rentrez-les dès que possible (nuisances, dégradations, ...).

7. Gendarmerie : cob.landrecies@gendarmerie.interieur.gouv.fr

- Pour toute question ou problème, possibilité de joindre la gendarmerie de Landrecies ou de Bousies par email. Une réponse sera systématiquement donnée.

8. Différents tarifs appliqués dans la commune :

- Concessions au cimetière : 2 personnes 80 € - 4 personnes 130 € (+ 25 € droits d'enregistrement).

- Locations : tables 3 € - chaises 0.50 € - salle des fêtes (vin d'honneur mariages) 50 €.

- Divers : fax 0.50 € - photocopie noir et blanc 0.15 € - photocopie couleur 0.50 €.

- Sachets destinés à récupérer les déjections animales : disponibles gratuitement en mairie.



Ecole de Forest-en-Cis - 26 juin 2015

REUNION DU 24 MARS 2015

Présents : SANIEZ Maurice - DUBOIS Denis - BROXER Georges - HENNEBERT Laurence - FONTAINE Didier - SORIAUX Marie-Pierre - BLOTTEAU René - VINCENT Marie-Louise - COQUELET Grégory - AZAMBRE Monique - DRUESNE Philippe - LEDIEU Thérèse - OBLED Jean-Marie - RAVERDY René.

Absente et excusée : MOREAU Martine.

Secrétaire de séance : OBLED Jean-Marie.

Date de la convocation : 13 mars 2015.

Approbation, à l'unanimité, du compte-rendu de la réunion précédente.

1. Compte administratif 2014 : résultats de l'exercice 2014 :

FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	Recettes
	285 905.45 €	372 899.65 €
Résultat final fonctionnement 2014	Excédent de fonctionnement : + 86 994.20 €	
INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes
	70 354.27 €	321 981.04 €
Résultat final investissement 2014	Excédent d'investissement : + 251 626.77 €	

- A l'unanimité, le Conseil Municipal vote le compte administratif 2014.

2. Compte de gestion 2014 de M. le Percepteur :

- Il est conforme au compte administratif.

- A l'unanimité, le compte de gestion 2014 est voté.

3. Budget Primitif 2015 :

En investissement, il est prévu :

	Prix H.T	Prix T.T.C	Subvention	T.V.A récupérable (15.761 %)	Reste à charge
Pulvérisateur tracteur	1 357 €	1 629 €		222 €	1 407 €
Débroussailluse		600 €		82 €	518 €
Chauffage église	2 783 €	3 339 €		455 €	2 884 €
Electrification de la cloche de l'église et pose des 4 cadrans horaires	17 987 €	21 584 €	9 173 € (51 %)	2 939 €	9 472 €
Parking mairie et trottoir devant les bâtiments communaux (accessibilité des personnes à mobilité réduite)	28 054 €	33 665 €	20 000 € (obtenue)	4 583 €	9 082 €
Frais d'études parking	3 500 €	4 200 €		572 €	3 628 €
Reste à régler	2 100 €	2 520 €			
3 portes d'entrée : école maternelle, cantine et cuisine et 1 fenêtre	967 €	1 160 €		158 €	1 002 €
Document d'urbanisme Dotation globale de décentralisation		36 000 €	10 000 €	4 902 €	21 099 €
« Balayeuse - désherbeuse » Dotation de l'agence de l'eau	15 030 €	18 036 €	7 515 € (50 %)	2 456 €	8 065 €
Reliure Etat Civil	833 €	1 000 €		136 €	864 €
Marchepied	840 €	1 008 €		137 €	871 €

En fonctionnement, il est prévu :

	2014	2015
Service Incendie et Secours	14 625 €	14 662 €
Cotisation syndicale SIAN-SIDEN	10 805 €	11 000 €
Fournitures école	2 600 € (pour 75 élèves en 2006)	2 000 € (pour 28 élèves en 2015)
Vêtements de travail (mise en conformité sécurité et produits phytosanitaires)	600 €	1 200 €
Vérification des bouches incendie	---	392 €
Travaux de zinguerie	---	3 000 €
Rythmes scolaires	11 000 €	5 075 €
Fonds d'amorçage Etat	4 000 €	2 500 €

Pour information

	Prix H.T	Prix T.T.C	Subvention	T.V.A récupérable (15.761 %)	Reste à charge
Plateau sportif	83 333 €	100 000 €	45 000 € (75 % de 60 000 €)	13 615 €	41 385 €
Frais d'études plateau sportif	6 500 €	7 800 €	Aucune subvention de peut être accordée actuellement	1 062 €	6 738 €
Reste à régler	4 845 €	5 814 €			
Salle des fêtes	20 994 €	25 192 €		3 430 €	21 763 €

Ces projets ne sont pas retenus actuellement faute de subventions.

FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	Recettes
Crédits de fonctionnement votés	560 190.69	359 915.00
Résultat de fonctionnement reporté		200 275.69
Total section de fonctionnement	560 190.69	560 190 .69
INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes
Crédits d'investissement votés	190 900	166 095.90
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		24 804.10
Total section d'investissement	190 900	190 900

- A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal votent le budget primitif 2015.

4. Fixation des 3 taux d'imposition :

- Taux actuels :

- . taux de la taxe d'habitation 12.91 %.
- . taux du foncier bâti 16.00 %.
- . taux du foncier non bâti 41.42 %.

- A l'unanimité, le Conseil décide de ne pas augmenter les taux d'imposition.

5. Subventions diverses :

- Coopérative scolaire : œufs de Pâques : 150 €.
- Les Anciens Combattants de Bousies : 50 €.

- L'Harmonie Municipale de Bousies : 40 €.
- A l'unanimité, le Conseil vote ces subventions.

6. Achat d'une « désherbeuse-balayeuse » :

- Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il n'est plus possible de solliciter les services de l'intercommunalité pour le nettoyage des trottoirs et des caniveaux.
- Trois solutions :
 - . le recrutement d'un agent communal supplémentaire.
 - . l'intervention d'une société de nettoyage (environ 700 € par passage).
 - . l'acquisition d'une « désherbeuse-balayeuse » (15 030 € HT), subventionnée à 50% par l'agence de l'eau.
- A l'unanimité, le Conseil Municipal décide l'acquisition d'une « désherbeuse-balayeuse » à l'entreprise NJ Motoculture à condition que les essais préalables soient concluants.

7. Aménagement d'un parking pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite :

- L'ouverture des plis s'est déroulée le lundi 23 mars 2015.
- Six entrepreneurs ont répondu à cette consultation : les propositions varient de 28 054 € à 40 097 €.
- Une subvention a été obtenue et encaissée : 20 000 € - TVA à récupérer : 4 583 €.
- L'entreprise Eiffage est retenue à l'unanimité pour réaliser le parking et le passage piéton devant les bâtiments communaux pour se mettre en conformité avec la législation en vigueur.
- Le Conseil Municipal décide de ne pas réaliser la tranche conditionnelle n° 2.

8. Droits de chasse :

- Les droits de chasse des terres communales (16,0343 ha) sont laissés à l'année à la société communale de chasse au prix de 4,57 €uros l'hectare.
- Après délibération, le Conseil renouvelle cette mise à disposition annuelle pour l'année 2015 : 16,0343 ha x 4,57 € = 73.27 €uros.

9. Chauffage de l'église :

- Après le passage de la commission de sécurité qui a émis un avis défavorable, la commune a procédé à une vérification de l'installation (522 €).
- Une partie du chauffage de l'église ne fonctionne plus. Trois panneaux radiants sont défectueux.
- Suite à cette vérification, la société LS services propose de remplacer ces 3 radiants pour 2 783 € HT.
- Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident d'effectuer les travaux.

10. Rythmes scolaires :

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la rentrée 2015 - 2016, les horaires des activités périscolaires et de la garderie seront modifiés en accord avec la directrice de l'école et l'Inspection Départementale de l'Education Nationale.
- Les activités seront réparties sur deux jours au lieu de trois auparavant.

11. Agenda d'accessibilité programmée (AD'AP) :

- Au 1^{er} janvier 2015, tous les établissements recevant du public devaient être accessibles aux personnes handicapées.
- L'AD'AP est un dispositif qui permet de donner un délai supplémentaire, allant de trois à neuf ans pour la mise en accessibilité. Il correspond à l'engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé, de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.
- Ce dossier doit être déposé avant le 27 septembre 2015 en préfecture.

12. Tarification incitative des ordures ménagères :

- Dans le cadre des comités consultatifs « Environnement » et « Finances », la CCPM étudie actuellement, avec l'appui d'un cabinet d'études spécialisé, la possibilité de passage à la tarification incitative des ordures ménagères.
- Le caractère incitatif pourrait être basé sur le nombre de levées de poubelles par foyer, comptabilisé lors de la collecte.
- Le coût par foyer se décomposerait d'une part fixe et d'une part variable incitative, dont la fourchette se situerait entre 10 et 45 % du coût total.
- La réflexion en cours a pour objectif de préparer un appel d'offres pour un marché long de 8 à 10 ans avec un démarrage après le 31 décembre 2016.

13. Cavités souterraines :

- Le service départemental d'inspection des carrières souterraines a remis la carte des zones à risques situées sur le territoire communal.
- Monsieur le Maire remet à chaque conseiller ce plan. Trois zones sensibles sont répertoriées : le centre du village (rue de l'Abreuvoir, rue de la Place et rue d'Amerval), le Pré Théry et la Fontaine Blanche (chemin aux vaches aux Emarquets).
- Un arrêté municipal a été pris pour limiter le stationnement des poids-lourds sur le parking de la rue de l'Abreuvoir.
- Le plan des zones exposées au risque d'effondrement est disponible en Mairie. Le secrétariat en remettra une copie à tout administré qui en fera la demande.

14. Subvention voyage scolaire :

- Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune octroie une aide de 30 € lorsqu'un enfant de Forest participe à une classe de neige ou à un voyage scolaire.
- Chaque élève ne peut prétendre à cette aide qu'une seule fois dans sa scolarité.
- Une demande a été faite par Adrien Druesne qui participera en mai 2015 à un voyage dans les Alpes.
- Après délibération, à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal décide qu'une subvention de 30 € sera accordée.

15. Questions diverses :

- « Le relais » a collecté 2 380 kg de textile pour l'année 2014.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des individus ont tenté de dérober les trois bancs situés Place de l'Abreuvoir. Leur tentative a échoué car le mobilier était fixé au sol par des plots en béton armé.

REUNION DU 18 JUIN 2015

Présents : SANIEZ Maurice - BROXER Georges - LEDIEU Thérèse - FONTAINE Didier - DRUESNE Philippe - AZAMBRE Monique - COQUELET Grégory - MOREAU Martine - OBLED Jean-Marie - BLOTTEAU René - VINCENT Marie-Louise.

Absents et excusés : DUBOIS Denis (a donné procuration à BROXER Georges) - HENNEBERT Laurence (a donné procuration à SANIEZ Maurice) - SORIAUX Marie-Pierre - RAVERDY René.

Secrétaire de séance : AZAMBRE Monique.

Date de la convocation : 04 juin 2015.

Approbation, à l'unanimité, du compte-rendu de la réunion précédente.

1. CCPM : compétence facultative en matière d'action culturelle :

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors des travaux préparatoires à la fusion de la C.C.Q, de la C.C.B et de la 2C2M, le groupe de travail "culture-tourisme" s'était prononcé en faveur d'une extension et d'une reformulation de la compétence communautaire relative à l'action culturelle.
- Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la compétence communautaire facultative en matière d'action culturelle dans le contexte suivant :
 - . maintien d'une action locale purement communale.
 - . transfert de la compétence "actions et animations culturelles".
- Après délibération, par 12 voix et une contre, les membres du Conseil Municipal acceptent la compétence communautaire facultative en matière d'action culturelle.

2. Rapport relatif aux mutualisations de services entre la CCPM et ses communes membres :

- Afin d'assurer une meilleure organisation des services, dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux, le président de l'EPCI établit un rapport relatif aux mutualisations de services entre les communes membres et la CCPM.
- Une réunion d'information relative à la mutualisation des services s'est déroulée le 22 septembre 2014. A l'issue de cette rencontre avec les communes, une enquête préalable sous forme de questionnaire a été envoyée à celles-ci.
- Les résultats de l'enquête comportent trois volets :
 - . création d'un service commun d'instruction de droit des sols.
 - . mutualisation ascendante dans le cadre de la compétence ALSH.
 - . création d'un service commun de coordination des groupements de commandes.
- A l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable au projet de rapport relatif aux mutualisations de services entre la CCPM et ses communes membres.

3. Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (P.L.U.I) :

- Le Conseil est invité à donner son avis sur la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, se prononce en faveur d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et demande au délégué de voter dans ce sens lors de la réunion plénière.

4. Projet de mise en place d'une tarification incitative pour l'enlèvement des ordures ménagères :

- Monsieur Broxer, délégué intercommunal, informe le Conseil Municipal qu'un projet de mise en place d'une tarification incitative pour l'enlèvement des ordures ménagères est à l'étude.
- Une décision sera prise ultérieurement.

5. Mise à jour des valeurs locatives foncières :

- M. Daniel Raoult, géomètre du cadastre, apporte depuis de nombreuses années une aide technique pour la mise à jour des valeurs locatives foncières retenues comme bases de calcul des impôts directs.
- Cette aide technique était fournie en dehors de l'exercice de la fonction du service auquel il appartenait.
- En retraite depuis peu, M. Raoult ne peut plus effectuer cette tâche sans une autorisation écrite.
- Celui-ci prévoit de passer avant la fin de l'année pour vérifier l'avancement des travaux des différents permis de construire accordés aux particuliers.
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, décide :
 - . d'employer M. Daniel Raoult pendant une semaine pour contrôler les travaux en cours.
 - . de lui allouer une subvention de 650 €.

6. Demande de subvention au titre des amendes de police pour l'installation d'un plateau ralentisseur en face de l'école (CD 98) :

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour compléter l'aménagement du parking au droit de la Mairie, il semble nécessaire d'effectuer un aménagement de sécurité face à l'école et aux ateliers municipaux. En effet, cette zone est très fréquentée et dangereuse du fait de son profil en ligne droite qui incite à la vitesse. L'installation d'un plateau ralentisseur pourrait réduire la vitesse des automobilistes et ainsi favoriser la sécurité des usagers.
- Le projet des travaux dressé par la S.A.R.L Cible V.R.D, s'élève à 27 000 € H.T. Une subvention au titre des amendes de police peut être sollicitée au taux de 75 % soit 18 750 €.
- Le plafond subventionnable est fixé à 25 000 €.
- Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :
 - . décide la réalisation des travaux ci-dessus cités.
 - . approuve l'avant-projet dressé par la S.A.R.L Cible V.R.D dont le montant s'élève à 27 000 € H.T.
 - . sollicite l'attribution d'une subvention au titre des amendes de police pour l'installation d'un plateau ralentisseur en face de l'école (CD 98) au taux de 75 % soit 18 750 € H.T, afin de garantir la sécurité des usagers.
 - . autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.

7. Voyage scolaire :

- Monsieur le Maire rappelle que la commune octroie une aide de 30 € par élève aux établissements scolaires lorsqu'un enfant de Forest participe à une classe de neige ou à un voyage scolaire.
- Après délibération, à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal décide qu'une subvention de 30 € sera versée au Collège Dupleix de Landrecies pour l'élève Camille Thomas qui participera en septembre 2015 à un voyage dans les Alpes.

8. Avenant au groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement de gaz, d'électricité, autres énergies et services associés / validation des adhésions :

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la convention constitutive du groupement de commandes du SIEDEC prévoit l'achat groupé de gaz. Certains membres du groupement ne souhaitent pas adhérer pour les deux énergies, il convient de modifier la convention par avenant.
- Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide :
 - . de maintenir et de réaffirmer l'autorisation de la collectivité à adhérer au groupement de commandes pour ce qui concerne la fourniture et l'acheminement d'électricité, et d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de Forest-en-Cambrésis et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

9. Dispositif participation citoyenne :

- Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le dispositif de participation citoyenne est fondé sur la solidarité du voisinage, il vise à développer un comportement de nature à mettre en échec la

délinquance par un échange permanent d'informations entre la population, les élus et les forces de sécurité.

- Il est uniquement demandé :

. d'observer et non de surveiller ou de patrouiller.

. de renseigner sur des faits et non sur des personnes nommément désignées.

- Le Conseil Municipal décide d'organiser, à la rentrée, une réunion publique avec la participation de la gendarmerie.

10. Toiture du garage en fibrociment à évacuer :

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la toiture du garage en fibrociment est en mauvais état et qu'il y a lieu de la remplacer.

- Un devis pour l'élimination de l'amiante a été demandé :

. Location benne 12 m3 : 3.50 € / jour

. Fourniture d'un big bag : 85 € HT / l'unité

. Transport : 135 € HT

. Traitement : 151 € HT / tonne

- A l'unanimité, le Conseil décide le démontage de cette toiture, l'élimination de l'amiante et la réfection.

11. Virements de crédits :

- Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire d'effectuer quelques modifications budgétaires en fonctionnement :

- A l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal vote les modifications budgétaires proposées.

12. Eoliennes :

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société Enertrag propose d'installer trois à quatre éoliennes dans le secteur de "Folle Emprise".

- Cette zone est située derrière le cimetière, la Chaussée Brunehaut, l'étang du trappeur, la Ruelle du Bois et le château d'eau de Croix-Caluyau.

- Certaines éoliennes se situeraient à moins de 800 mètres des premières habitations.

- Le 05 avril 2008, le Conseil Municipal de l'époque avait fixé à 1 500 mètres la distance minimale. Cette recommandation était préconisée par l'Académie de Médecine.

- Dans l'environnement « paysager » qui est celui de Forest caractérisé par une absence de relief où la vue porte loin, l'implantation d'éoliennes (hauteur 130/150 mètres) soulèverait sans nul doute une forte opposition de la population, ceci sans parler de la crainte de nuisances sonores suivant la distance.

- Considérant les divers litiges occasionnés par l'implantation d'éoliennes et les recours en justice qui en découlent, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, décide que toute implantation d'éoliennes sur le territoire de la commune de Forest-en-Cambrésis se ferait à plus de 2 000 mètres de l'habitation la plus proche.

REUNION DU 08 SEPTEMBRE 2015

Présents : SANIEZ Maurice - DUBOIS Denis - HENNEBERT Laurence - LEDIEU Thérèse - FONTAINE Didier - DRUESNE Philippe - AZAMBRE Monique - COQUELET Grégory - BLOTTEAU René - VINCENT Marie - Louise - SORIAUX Marie-Pierre.

Absents et excusés : BROXER Georges (a donné procuration à DUBOIS Denis) - MOREAU Martine - RAVERDY René - OBLED Jean-Marie.

Secrétaire de séance : VINCENT Marie - Louise.

Date de la convocation : 02 septembre 2015.

Approbation, à l'unanimité, du compte-rendu de la réunion précédente.

1. Pose de projecteurs à l'église :

- Cinq entreprises ont été consultées.

- Deux d'entre elles ont transmis une remise de prix concernant la fourniture et la pose de cinq projecteurs autour de l'église.

. E.I.T.F : 11 599 € HT, 13 919 € TTC.

. Société Legrand : 6 596 € HT, 7 916 € TTC.

- Le compteur sera relié à celui de l'église et la commune dédommagera la paroisse (accord de l'abbé Duhaubois).

- Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide les travaux et choisit la société Legrand.

2. Agenda d'accessibilité programmée (AD'AP) :

- M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'AD'AP est un dispositif qui permet de donner un délai supplémentaire, allant de 3 à 9 ans pour la mise en accessibilité. Il correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé, de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

- Programmation prévue :

. 2015 : parking handicapé, mise en accessibilité du trottoir desservant les bâtiments communaux (mairie, école, salle des fêtes, salle de réunion, atelier municipal).

De ce fait, les personnes à mobilité réduite peuvent dès maintenant accéder aux bâtiments communaux, au secrétariat de mairie facilement et en toute sécurité. Cette première tranche de travaux permet à ces personnes de sortir de leur isolement.

. 2016 : église (parking handicapé, création d'un cheminement jusqu'à la sacristie).

. 2017 : école (WC adapté, création de trois paliers inclinés à l'entrée des salles de classes et au niveau du préau).

. demande de dérogation pour la salle des fêtes située à l'étage et qui est peu utilisée (4 à 5 fois par an).

- L'Agenda d'Accessibilité Programmée doit être validé par le Conseil Municipal pour le 27 septembre 2015 dernier délai.

- A l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal approuve l'Agenda d'Accessibilité Programmée.

3. Voyage scolaire :

- Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune octroie une aide de 30 € lorsqu'un enfant de Forest participe à une classe de neige ou à un voyage scolaire.

- Une demande a été faite par Damien Druesne pour une sortie dans le parc d'attractions "Bellewaerde".

- Après délibération, à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal décide qu'une subvention de 30 € sera versée à la famille de l'enfant concerné.

4. Transferts de compétences à la CCPM :

- Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le transfert de trois compétences en faveur de la CCPM :

. compétence relative au P.L.U.

. compétence en matière d'actions et d'opérations touristiques.

. compétence réseaux et services locaux de communications électroniques.

- A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve le transfert de ces trois compétences.

5. Recrutement de deux personnes en emploi aidé :

- Le Conseil décide de recruter :

. Monsieur Jean - Marie STEEN en contrat unique d'insertion (CUI) pour une période de 12 mois à raison de 20 heures par semaine, en tant qu'agent technique polyvalent.

- L'état subventionne ce poste à hauteur de 80 %.

. Madame Valérie DELGEHIER en contrat unique d'insertion (CUI) pour une période de 12 mois à raison de 20 heures par semaine, en tant qu'assistante maternelle.

- L'état subventionne ce poste à hauteur de 75 %.

REUNION DU 20 OCTOBRE 2015

Présents : SANIEZ Maurice - DUBOIS Denis - BROXER Georges - HENNEBERT Laurence - FONTAINE Didier - DRUESNE Philippe - AZAMBRE Monique - BLOTTEAU René - VINCENT Marie-Louise - OBLED Jean-Marie - MOREAU Martine.

Absents et excusés : SORIAUX Marie-Pierre - RAVERDY René - LEDIEU Thérèse - COQUELET Grégory.

Secrétaire de séance : MOREAU Martine.

Date de la convocation : 13 octobre 2015.

Approbation, à l'unanimité, du compte-rendu de la réunion précédente.

1. Indemnité du Receveur Municipal :

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, vote l'indemnité de conseil allouée à M. le Percepteur de Le Quesnoy au taux de 100%.

2. Repas des aînés :

- Il se déroulera le dimanche 15 novembre 2015 à l'Auberge des Crêtes Rouges.

- La commune prend en charge le pain, les nappes, les serviettes, divers...

3. Distribution des colis communaux :

- Le samedi 19 décembre 2015 à 14 heures.

4. Zéro « phyto » :

- Les pesticides seront interdits dans les espaces publics dès 2017.
- La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte interdit au 1er janvier 2017 l'utilisation des produits phytosanitaires par l'Etat, les collectivités locales et les établissements publics sur les voiries, dans les forêts, promenades et espaces verts ouverts au public, à l'exception du cimetière et du terrain des sports.
- Les produits de biocontrôle, les produits qualifiés à faible risque et les produits utilisables en agriculture biologique restent autorisés.

5. Fusion du CCAS avec la commune :

- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 supprime l'obligation pour les communes de moins de 1 500 habitants de disposer d'un CCAS. Désormais, lorsqu'une commune a dissous son CCAS, elle est autorisée à exercer directement les compétences. Elle peut aussi transférer, de plein droit ou de manière volontaire, tout ou partie des compétences au centre intercommunal d'action sociale (CIAS) de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

6. Dépôts sauvages :

- Ils sont, bien entendu, interdits sur le territoire communal : un arrêté a été pris en date du 15 octobre 2015.
- Tout contrevenant s'expose à une amende prévue par le code pénal.

7. Stationnement des gens du voyage :

- La commune n'est pas tenue de construire une aire d'accueil mais doit accueillir les gens du voyage pendant une courte période.
- La communauté de communes envisage d'implanter une aire d'accueil pour les gens du voyage (lieu à déterminer).

8. Virements de crédits :

- M. le Maire informe qu'il est nécessaire d'effectuer quelques modifications budgétaires en fonctionnement.



Miss Avesnois 2015

Cette année, la commune de Bousies accueillait, pour la première année, l'élection de miss Avesnois.

Près de 480 personnes avaient réservé leur soirée. Dans la salle de sports, beaucoup de gens sur leur 31, pas mal d'écharpes aussi ; des miss, des ex-miss et des dauphines.

Après six heures de spectacle, **Marie Gorrée**, originaire de Bully-les-Mines, fut élue miss Avesnois.

L'une de nos concitoyennes forésiennes, **Faustine Pirotte**, a obtenu le prix spécial du jury.

Toutes nos félicitations.

Sur la photo, Faustine se trouve en haut, au centre de la photo.

Brocante 2015

Le dimanche 13 septembre 2015, le Comité d'Animation Culturelle organisait sa 32^{ème} brocante. A 5 heures du matin, le Comité au grand complet accueillait les 500 exposants originaires du Nord, des départements voisins et de Belgique.

Dès le lever du jour, la foule des chineurs venant d'horizons divers (Angleterre, Hollande, Belgique, région parisienne,...) déambulait le long des 3 kilomètres de brocante.

Malheureusement, vers 14 heures, le temps s'est dégradé entraînant le départ précipité des exposants.

Cette manifestation régionale connaît un succès croissant grâce à la mobilisation de tout un village.

Le Comité, présidé par le Maire, Maurice Saniez, composé d'une vingtaine de personnes (membres du conseil et Forésiens bénévoles) prépare cette manifestation depuis le mois de juin.

Pierre Lardenois, le brocanteur local, n'a pas ménagé ses efforts pour la parfaite réussite de cette journée. Il faut compter aussi sur la bonne volonté des riverains qui facilitent l'installation des vendeurs et sur les parkings prêtés par certains agriculteurs. Comme les autres années, la circulation était interdite à l'intérieur de l'agglomération et dès 5 heures du matin, Monsieur Catillon, agent technique, posait les panneaux de déviation.

Malgré le mauvais temps de l'après-midi, de nombreux exposants ont annoncé qu'ils seraient là l'année prochaine.



Trois anciens membres du Conseil Municipal nous ont quittés Jean-Michel Wanecque, Benoît Obled et Kléber Hautecoeur



Jean-Michel eut une enfance heureuse au milieu des siens mais difficile, voire éprouvante, au niveau de sa santé, suite à une malformation cardiaque. Adolescent, il passait des heures à lire, à écrire et se passionnait pour la philatélie. Il connaissait bien son village, ses habitants et son histoire.

Devenu adulte, Jean-Michel ne resta pas inactif. Très tôt, il devint membre d'une association regroupant les « handicapés cardiaques » et en occupa le secrétariat. Il fut aussi secrétaire des « amis philatélistes » de Le Cateau.

Il travailla également, pendant plusieurs années, à la ganterie Azambre.

En mars 1983, alors qu'il n'avait que 34 ans, il fut élu conseiller municipal. Ce fut un grand moment d'émotion et de fierté pour lui et sa famille. Il fut réélu par la suite à deux reprises et resta au service de sa commune durant 18 années. Il ne se représenta pas en 2001.

En mars 1989, il fut élu Adjoint. Pendant ces 12 années en cette qualité, il assuma ses fonctions avec constance et dévouement.



Benoît, tu étais un véritable amoureux de la terre. Travailler était pour toi un devoir, mais c'était également une grande satisfaction.

Les années passèrent vite, trop vite. Puis arriva le moment de céder l'exploitation. Et quand sonna l'heure d'une retraite bien méritée, tu as quitté cette profession avec beaucoup de regrets. Mais en fait, tu ne l'as jamais quittée complètement. On te voyait encore, à un âge avancé, conduire le tracteur et envoyer un grand salut de la main avec un large sourire à chaque Forésien que tu croisais.

Ta seconde passion fut certainement ton implication dans la vie communale.

Toute la population, le Conseil Municipal et le Maire que je suis, ont apprécié ta bonne humeur et ta participation active à la vie de la commune. Benoît a été élu conseiller municipal en 1977. Il fut réélu en 1983, en 1989, en 1995 et en 2001, 5 mandats consécutifs, soit 31 années au service de la population. Benoît fut également membre du CCAS et vice-président de l'Association Foncière. Benoît a rarement manqué une réunion et a toujours participé activement aux délibérations. Il fut certainement le sage du conseil et ses avis ont toujours été écoutés et souvent suivis.



Pendant toute sa vie active, Kléber fut apprécié par ses employeurs et respecté par ses compagnons de travail. Et arriva l'heure de la retraite : Kléber allait se consacrer entièrement à son jardin et à sa femme.

Paulette, son épouse, dont la santé s'était détériorée au cours des dernières années allait pouvoir compter sur l'aide précieuse de son mari. Kléber était aux petits soins : c'était lui qui faisait les courses, entretenait la coquette maison, aidait à la cuisine. Paulette décéda le 1^{er} août de l'année dernière. Depuis cette date, Kléber n'était plus le même homme. Et, une année plus tard, il va la rejoindre...

A côté de cette vie de labeur, il mena une activité publique. Elu Conseiller Municipal en mars 1971, il fut réélu en 1977 pour un 2^{ème} mandat. Il fut également membre du CCAS de 1977 à 1983.

Kléber fut un élu exemplaire, désintéressé, au service et à l'écoute de tous ses concitoyens. Bon nombre de Forésiens eurent recours à ses avis, à ses connaissances, à ses jugements, toujours basés sur la justice et le bon sens.

Extraits des éloges funèbres prononcées par le Maire

Déchetteries

Horaires d'hiver et d'été

→ Les horaires d'hiver

à partir du 2 novembre

BAVAY et LE QUESNOY	MATIN	APRES-MIDI	LANDRECIES	MATIN	APRES-MIDI	POIX DU NORD	MATIN	APRES-MIDI
Lundi	9h00 11h45	14h00 16h45	Lundi	9h00 11h45	14h00 16h45	Lundi	9h00 11h45	14h00 16h45
Mardi	9h00 11h45	14h00 16h45	Mardi	Fermé	14h00 16h45	Mardi	9h00 11h45	Fermé
Mercredi	9h00 11h45	14h00 16h45	Mercredi	9h00 11h45	14h00 16h45	Mercredi	Fermé	Fermé
Jeudi	9h00 11h45	14h00 16h45	Jeudi	Fermé	Fermé	Jeudi	9h00 11h45	14h00 16h45
Vendredi	9h00 11h45	13h00 16h45	Vendredi	9h00 11h45	13h00 16h45	Vendredi	9h00 11h45	13h00 16h45
Samedi	9h00 11h45	13h00 16h45	Samedi	9h00 11h45	13h00 16h45	Samedi	9h00 11h45	13h00 16h45
Dimanche	Fermé		Dimanche	Fermé		Dimanche	Fermé	

→ Les horaires d'été

à partir du 1er avril

BAVAY et LE QUESNOY	MATIN	APRES-MIDI	LANDRECIES	MATIN	APRES-MIDI	POIX DU NORD	MATIN	APRES-MIDI
Lundi	9h00 11h45	14h00 17h45	Lundi	9h00 11h45	14h00 17h45	Lundi	9h00 11h45	14h00 17h45
Mardi	9h00 11h45	14h00 17h45	Mardi	Fermé	14h00 17h45	Mardi	9h00 11h45	Fermé
Mercredi	9h00 11h45	14h00 17h45	Mercredi	9h00 11h45	14h00 17h45	Mercredi	Fermé	Fermé
Jeudi	9h00 11h45	14h00 17h45	Jeudi	Fermé	Fermé	Jeudi	9h00 11h45	14h00 17h45
Vendredi	9h00 11h45	13h00 17h45	Vendredi	9h00 11h45	13h00 17h45	Vendredi	9h00 11h45	13h00 17h45
Samedi	9h00 11h45	13h00 17h45	Samedi	9h00 11h45	13h00 17h45	Samedi	9h00 11h45	13h00 17h45
Dimanche	Fermé		Dimanche	Fermé		Dimanche	Fermé	

TRides déchets ménagers

Les Consignes

BAC DE TRI cloisonné

Un bac bi-compartmenté pour le tri des emballages recyclables qui doivent être bien vidés, avant d'y être jetés en vrac



Verre

Les bocaux, bouteilles et pots

EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES



Emballages plastiques

Bouteilles d'eau, de lait, de produits d'entretien, les flacons de produits de toilette (gels douche, shampoings...)



Briques alimentaires Emballages Acier et Aluminium

Les aérosols (laque, spray et déodorant), les barquettes aluminium, les canettes métalliques et les conserves



Les papiers et cartons

Feuilles de papier, journaux, magazines, prospectus, emballages, suremballages et les cartons



En cas de doute, les déchets doivent être jetés dans le bac non cloisonné destiné aux ordures ménagères

La mise en place de la déchetterie répond principalement aux objectifs suivants :

- Economiser les matières premières en recyclant certains déchets tels que la ferraille, les huiles usagées, le verre, le carton...
- Favoriser le principe du tri par l'utilisateur dans l'organisation générale du cycle d'élimination des ordures ménagères.
- Eviter la multiplication des dépôts sauvages sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Mormal.
- Permettre à la population d'évacuer les déchets qui ne sont pas pris en charge par la filière traditionnelle, dans de bonnes conditions.

Quelques rappels

1. Destruction des nids de guêpes ou d'abeilles :

Les pompiers n'effectuent plus cette tâche. S'il s'agit d'abeilles, on peut faire appel à un apiculteur qui s'en chargera gratuitement (par ex. M. Clothaire Clément de Neuville - 03.27.84.12.61 ou 06.84.87.12.06). Par contre, la destruction des essaims de guêpes sera réalisée par un professionnel et à votre charge (les pompiers pourront vous communiquer la liste des personnes habilitées).

2. Ramassage des ordures ménagères :

Il a lieu le mardi à partir de 8 heures (souvent, le camion ne passe pas avant midi), il est donc inutile de sortir les poubelles la veille. De même, il est recommandé de les rentrer rapidement pour des raisons de sécurité et de propreté du village.

3. Feux domestiques :

Quatre déchetteries gratuites (Landrecies, Poix-du-Nord, Le Quesnoy et Bavay) sont présentes sur le territoire intercommunal. Elles acceptent pratiquement toutes sortes de déchets (se renseigner sur le site internet de la CCPM ou en mairie). On ne devrait plus être confronté à des dépôts sauvages ou des feux à proximité des habitations (plus de 100 mètres). Les fumées incommodes le voisinage et sont néfastes pour les personnes atteintes d'asthme ... mais aussi pour le linge qui sèche.

Certains agriculteurs acceptent que les particuliers brûlent des déchets verts sur des champs suffisamment éloignés du village et débarrassés de leurs récoltes à condition de rendre le terrain propre.

Les papiers, les cartons doivent être placés dans le bon compartiment de la poubelle. Ils seront revendus et recyclés (ne les brûlez jamais).

La destruction par le feu des matières plastiques et des polystyrènes est punie sévèrement.

4. Bruit des tondeuses, des tronçonneuses le dimanche :

Là aussi, c'est une question de bon sens ! Ces travaux ne doivent pas se faire le dimanche ou très exceptionnellement (s'il a fait mauvais temps ou si on n'a pas pu faire autrement).

5. Fêtes du samedi soir :

Prévenir les voisins adoucit la nuisance. Mais à partir de 22 h, c'est du tapage nocturne.

6. Echardonnage :

Les plantes nuisibles doivent être coupées avant leur floraison (début juillet).

7. Elagage :

Les haies ne doivent pas dépasser 0.50 mètre de l'axe, ne pas empiéter sur le domaine public et être maintenues à moins de 2 mètres de hauteur. La taille est annuelle.

8. Stationnement des véhicules de plus de 3.5 tonnes :

Pour des raisons de sécurité (le libre passage des piétons, la visibilité des riverains quittant leur domicile) et de protection des trottoirs (revêtement fragile, canalisations d'eau, de gaz et d'assainissement), le stationnement des « véhicules lourds » est interdit sur les trottoirs et la bande multi-usages de la Chaussée Brunehaut.

En cas de dégradations ou d'accident, les responsabilités seront recherchées.

9. Jeux de ballon sur les places :

La commune dispose d'un terrain de football et d'un court de tennis. Pour des raisons de sécurité, les jeux de ballon sont interdits sur les places de l'Eglise et de l'Abreuvoir.

10. Jeux et mobilier urbain installés sur la place de l'Abreuvoir :

Ces jeux sont à la disposition de tous. Ils ne doivent pas être détériorés : toute remise en état sera à la charge financière de son auteur.

De même, les jeunes enfants doivent être accompagnés. Ils restent sous l'entière responsabilité des parents.

11. Affichage et publicité :

Un arrêté d'affichage a été pris en date du 14 octobre 2011. Il interdit l'affichage sauvage, en particulier sur les panneaux de signalisation et les candélabres. Après autorisation municipale, il pourra être autorisé ponctuellement à condition de ne pas entraver la circulation des usagers de la route et des piétons. Il sera placé uniquement sur chevalet.

Rôle des Adjoints

1^{er} Adjoint : Denis DUBOIS

Tél. 03 27 77 38 15

Travaux

- prévoir les travaux.
- organiser les appels d'offres.
- suivre leur déroulement.

Délégué Titulaire de la Communauté de Communes.

Délégué au Parc Naturel Régional.

Correspondant Défense.

Délégué Suppléant au SIDECE.

2^e Adjoint : Georges BROXER

Tél. 09 54 66 30 51

Finances

- préparer le budget.
- préparer le compte administratif.
- gérer la ligne de trésorerie.
- négocier les éventuels emprunts.
- assister les administrés (à leur demande) lors de problèmes financiers et fiscaux.

Délégué Suppléant de la Communauté de Communes.

Délégué Suppléant au SIDECE.

3^e Adjointe : Laurence HENNEBERT

Tél. 03 27 07 01 51

Animation – Ecole

1. animation :

- organiser des festivités : brocante, ducasse, 14 juillet, parcours du cœur, repas des aînés, voyages, ...
- gérer le terrain de sports : ouverture au public, rencontres sportives.

2. école :

- suivre les rythmes scolaires.
- organiser la cantine scolaire.
- participer au Conseil d'Ecole.

Déléguée Titulaire au SIDECE.

Déléguée à Noréade (SIAN - SIDEN).

4^e Adjointe : Thérèse LEDIEU

Tél. 03 27 77 47 06

Environnement

- haies et chardons.
- feux de jardin.
- propreté des rues et trottoirs.
- problèmes de voisinage.
- immeubles menaçant ruines.
- suivi du futur document d'urbanisme.

L'Adjointe interviendra directement auprès des intéressés (sans passer par la mairie).

Déléguée Titulaire au SIDECE.

Déléguée suppléante à Noréade (SIAN - SIDEN).



Classe de Mme Vincent en 1980 (CP-CE1)



Classe de Mme Saniez en 1980 (CE2-CM)



Classe maternelle de Mme Ledieu en 1977 - assistante : Mme Obled



Mme Lebon nous a quittés



Samedi 24 juin, la famille et les amis de Mme Lebon ont été conviés à participer à une cérémonie à la salle des fêtes marquant le départ à la retraite de celle-ci.

Le maire Maurice Saniez et les membres du conseil municipal souhaitent mettre à l'honneur le travail qu'elle a effectué durant de nombreuses années. Maurice Saniez a profité de ce rendez-vous pour retracer la carrière de cette employée.

Mme Lebon a débuté en tant qu'agent d'entretien le 1er janvier 1978 puis a été

titularisée en 1983. Elle n'a cessé d'évoluer en travaillant en tant que femme de service. C'est en 1992, qu'elle a été nommée Agent Technique Spécialisée des Ecoles Maternelles (ATSEM).

Ces qualités ont été mises en avant avec entre autres la ponctualité, la discrétion et le dévouement. Nombre d'élèves ont pu bénéficier de sa présence et de sa gentillesse au quotidien durant leurs années scolaires. Mme Lebon part en retraite après vingt-neuf années de service. Le maire lui a remis une composition florale et des cadeaux. La jeune retraitée, toute émue, a remercié chacun de sa présence et précisé qu'elle garderait de bons souvenirs de tout ce temps vécu.

Article paru dans la Voix du Nord le 27/06/2006

La Place de l'Abreuvoir plus accueillante



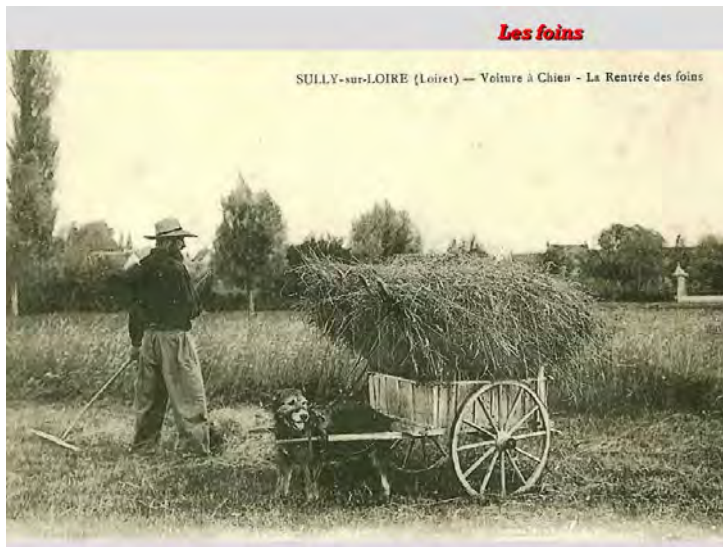
Aménagement d'un parking pour personnes à mobilité réduite

- L'entreprise Eiffage a été retenue pour réaliser le parking et le passage-piétons devant les bâtiments communaux : mise en conformité avec la législation en vigueur (28054 € HT - subvention « amendes de police » 20000 € - TVA à récupérer : 4583 €).
- La commune a fait l'acquisition de 3 jeux de plein air pour jeunes enfants et 2 tables de pique-nique.

Autres travaux et achats divers

- Chauffage de l'église : vérification (522 €) et remplacement de 3 radiateurs (3339 €).
- Acquisition d'une balayeuse tractée : 15030 € HT - subvention « agence de l'eau » 7515 € - TVA récupérable 2456 €.
- Remplacement de 3 portes et d'une fenêtre à l'école : 1160 € (travaux réalisés par le personnel communal).
- Autres achats : un pulvérisateur, un taille-haies.
- Eclairage des façades de l'église du coucher du soleil à 23 h par 5 spots placés au sol : 6596 € HT.
- Remise en état de 3 registres d'état civil (reliure et réparations).

Chiens au travail ...



Aujourd'hui, le chien est surtout considéré comme animal de compagnie, bien qu'il soit encore utilisé comme auxiliaire de l'homme en tant que chien guide d'aveugle, de recherche en montagne, gardien de troupeaux ou encore dans la police. Jusqu'en 1950 et même après, il fut indispensable à la ville et à la campagne comme animal de trait. Ces quelques documents rappelleront des souvenirs à certains d'entre nous.



Etat Civil 2015

Décès :

WANECQUE Jean-Michel	67 ans	26 janvier 2015
PIROTTE EVRARD Isabelle	39 ans	28 janvier 2015
OBLED Benoit	90 ans	2 avril 2015
THOMAS Jean-Luc	64 ans	14 juillet 2015
HAUTECOEUR Kléber	90 ans	15 septembre 2015
DRUESNE BRIATTE Paulette	94 ans	1 octobre 2015
LEBON GUERDIN Charline	69 ans	22 octobre 2015

Naissances :

HOORELBEKE Chloé	16 décembre 2014
DUCARNE Louise	14 janvier 2015
MONIER Martin	8 février 2015
DECAUX Téo	18 avril 2015
TOULEMONDE Gabriel	18 mai 2015

Mariage :

BARBIEUX Amédée et SIMON Myriam	6 juin 2015
---------------------------------	-------------



M. Mme BARBIEUX-SIMON



M. Mme DUCARNE et Louise



Mme DECAUX et Téo



M. Hoorelbeke Mme Godrie et Chloé

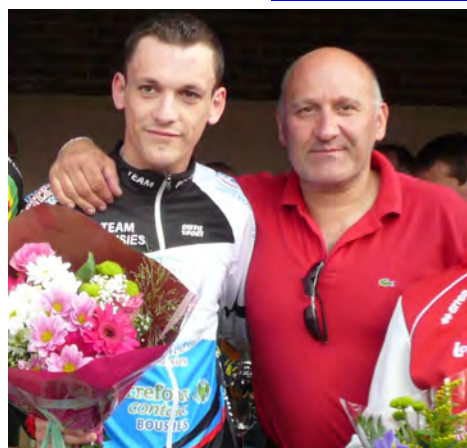


M. Mme Monier, Martin et Manon



M. Mme Toulemonde, Gabriel et Thomas

Cyril Catillon : champion cycliste



Organisée par le « Team Bousies », le 3e prix des « deux clochers Bousies/Fontaine-au-Bois », a eu lieu le 10 mai dernier.

Cyril Catillon de Forest s'est imposé lors de la course réservée aux amateurs de 2e catégorie.

Il est ici photographié avec son Président Gilles Jakiela.

Cyril n'en était pas à son coup d'essai puisqu'il est arrivé 3e le 5 avril à Haveluy, 1er le 25 avril à Querenain, 1er le 3 mai à Villers-Pol, 5e le 14 juin au championnat régional à Fampoux.

Il a également été sélectionné pour les championnats de France UFOLEP à Liancourt.

Bravo Cyril !

Fin juin : l'école en fête



Les enfants de l'école ont dansé devant de nombreux spectateurs. Puis parents et élus ont dégusté gaufres et pâtisseries préparées par le Comité de Parents.

Trame verte et bleue

Aidez-nous à préserver et favoriser la biodiversité de votre territoire : plantez des arbres et des haies et restaurez vos mares prairiales !

La Communauté de Communes du Pays de Mormal (CCPM) souhaite accompagner financièrement et techniquement les porteurs de projets privés pour la plantation de haies et/ou d'arbres, la restauration de mares.

Pour qui ?

- les particuliers (propriétaires ou locataires du ou des terrains(s) à planter)
- les associations
- les entreprises (à l'exception des entreprises agricoles)

Pour quelles actions ?

- la plantation de haies diversifiées d'essences locales
- la plantation d'arbres de hauts jets et/ou têtards d'essences locales
- la plantation d'arbres fruitiers dits "hautes tiges" de variétés locales
- la restauration de mares prairiales sur terrains privés

Comment ?

La CCPM avec le soutien financier de la région Nord-Pas-de-Calais et l'aide technique du Parc Naturel Régional de l'Avesnois prendra à sa charge 75 % de la dépense totale. Le porteur de projet aura donc à sa charge 25 % de la dépense totale.

Les plantations et les travaux sont obligatoirement réalisés par un professionnel choisi par la CCPM dans le respect du code des marchés publics.

Si vous êtes intéressé, merci de contacter le service environnement de la CCPM.

Un beau 14 juillet



Le 13 juillet : soirée-barbecue animée par Martine et Thierry Lebon et repas préparés par Carole Moreau.

Le 14 matin : cyclo-marche avec le concours de Benoit Lemenu.

Dans l'après-midi : jeux pour petits et grands.

En fin de journée : tombola offerte aux habitants de la commune.



Le Comité d'Animation Culturelle

Président : Saniez Maurice - **Vice-présidente** : Hennebert Laurence - **Secrétaire** : Vincent Marie - Louise - **Secrétaire-adjoint** : Fontaine Didier - **Trésorière** : Seret Hélène - **Trésorier-adjoint** : Coquelet Grégory.

Autres membres : Dubois Denis - Broxer Georges - Moreau Martine - Raverdy René - Azambre Monique - Blotteau René - Marin Jean-Maurice - Lardenois Pierre - Catillon Dominique - Moreau Nadine - Barré Patrice - Caudmont Régis - Definance Daniel.

Calendrier prévisionnel des manifestations en 2016

Samedi 9 janvier : Cérémonie des vœux : 18 h à la salle des fêtes.
Diaporama des photos prises cette année.
Toute la population est invitée.

Dimanche 3 avril : Parcours du cœur : départ à 9 heures 30.

Dimanche 08 mai : Commémoration de l'Armistice de 1945.
avec les communes de Croix et de Bousies.

Samedi 18 juin : 23^e Brocante enfants (emplacements gratuits).

Dimanche 19 juin : Ducasse : attractions foraines.

Samedi 2 juillet : Voyage à Walibi

Mercredi 13 juillet : Barbecue dansant.

Jeudi 14 juillet : Jeux traditionnels - tombola gratuite.

Dimanche 11 septembre : 33^e Brocante.

Vendredi 11 novembre : Commémoration de l'Armistice de 1918.

Dimanche 13 novembre : Repas amical avec les Aînés.

Fin décembre : Fête de Noël à l'école :
- jouets (ou livres) offerts par le CCAS.
- friandises offertes par la Commune.
- spectacle proposé par le Comité.



Commande « Plantons le décor »

Coordonnée par Espaces Naturels Régionaux et relayée sur le territoire du Parc Naturel Régional de l'Avesnois, l'opération « Plantons le décor » permet aux particuliers, aux communes et autres collectivités de se procurer des arbres et arbustes de notre région, mais aussi des arbres fruitiers, des plantes grimpantes, des mélanges fleuris et des graines.

N'hésitez pas à planter des haies champêtres pour amener de la nature dans votre commune !

Les bons de commande sont disponibles en Mairie, à la Maison du Parc (Grange d'amière de Maroilles) ou téléchargeables **sur le site du Parc** : www.parc-naturel-avesnois.fr

Attention, les commandes doivent parvenir à la Maison du Parc avant le 12 février 2016.

Commémoration du 8 mai 1945



Le 8 mai 1945 prenait fin en Europe la guerre la plus **meurtrière** de l'histoire de l'humanité. Plus de 50 millions d'enfants, de femmes et d'hommes, dont la moitié de civils, avaient péri au cours de ce conflit mondial. Le **Général de Lattre de Tassigny** signait, au nom de la France, à Berlin, la **capitulation** de l'Allemagne nazie. Dès le 18 juin 1940, la République avait dit **son refus** et sa **volonté d'agir** pour permettre à la France de retrouver sa place au sein des grandes nations.

Le 8 mai 1945 rayonnait donc **la victoire des valeurs humanistes et démocratiques** sur une

idéologie raciste et criminelle, grâce à ces femmes et à ces hommes qui ont accepté que leur **destin individuel** s'efface devant le **destin collectif** de la France.

Aujourd'hui, nous venons nous recueillir devant ce **monument** et rendre hommage aux enfants de nos communes morts pour la France. Cette cérémonie empreinte d'émotion doit nous faire **réfléchir à nouveau** au sens des mots **Patrie, Honneur et Héroïsme**.

Les leçons de l'histoire sont nombreuses et nous savons bien que la **paix** n'est pas seulement un état de fait qui **caractérise** les relations internationales. La paix est la traduction d'un **effort permanent** de chacun pour que **disparaissent** la haine, les conflits et les morts qu'ils entraînent.

Il appartiendra à la jeunesse, à son tour, de veiller sur ces valeurs. Plus que jamais, c'est bien dans la mémoire qu'il faut puiser pour préparer l'avenir.

La mémoire est donc un **exceptionnel outil de travail citoyen**. Soyons tous des travailleurs de la mémoire et **puisse la lumière du 8 mai 1945** éclairer encore longtemps notre route vers un avenir de paix et de liberté.

Extrait du discours du Maire devant le monument aux morts

La Communauté de Communes du Pays de Mormal (CCPM)

Cela fera bientôt 2 ans, que la fusion des 3 communautés de communes : du Quercitain (la CCQ), du Bavaisis (la CCB) et la nôtre, celle du Pays de Mormal et de Maroilles (la 2C2M) a donné naissance le 1^{er} janvier 2014 à la CCPM.

Composée de 53 communes totalisant près de 50 000 habitants, et s'étendant sur un vaste territoire en majorité rural de 467 km², notre communauté de communes, la CCPM offre aujourd'hui une nouvelle vision du pouvoir local.

Elle a en effet intégré la conception de projets comme l'y autorisait la loi de réforme des Collectivités Territoriales du 16 décembre 2010.

Administrée par un Conseil Communautaire de 69 délégués, s'appuyant sur le service de 95 agents, elle a élaboré un projet de territoire.

Le Projet de Territoire

Au-delà des compétences obligatoires définies par la loi à savoir le développement économique, l'aménagement du territoire et l'urbanisme, la CCPM a choisi d'intervenir dans 4 autres domaines dont les projets seront menés progressivement tout au long du mandat 2014/2020 :

- **La solidarité, l'action sociale (*)**
- **La jeunesse, notamment l'accès aux centres aérés, aux séjours d'été et d'hiver**
- **Le tourisme et la culture**
- **La protection et la valorisation de l'environnement.**

En outre, des transferts de compétences des communes vers la CCPM sont envisagés, ainsi à présent sont en cours d'étude :

- **L'éclairage public**
- **La Tarification Incitative des Ordures Ménagères (TEOMI).**

Son objectif est de parvenir à une amélioration de la gestion des déchets, tant dans le domaine de la collecte que de leur traitement.

Un tel projet nécessitera la participation active de la population pour réduire les déchets ménagers en vertu du principe « pollueur = payeur ». Il est encore trop tôt pour en définir les modalités, le moment venu, la CCPM et les communes communiqueront sur ce thème.

- **Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).**

Les dispositions de la loi ALUR (2014) encouragent les intercommunalités à élaborer progressivement un PLUI qui prendra le relais des projets locaux d'aménagement inscrits dans les PLU, POS ou Cartes Communales. Les conseils municipaux des 53 communes ont voté leur adhésion au PLUI, qui nécessitera de nombreuses études au travers de la création de différentes commissions et l'intervention d'organes publics extérieurs dont le SCOT. Le programme élaboré permettra une concrétisation de ce projet lourd pour la fin de l'année 2019.

FOREST-EN-CAMBRESIS, en raison de la nature de son territoire, fera partie du groupe de travail « Plateau Quercitain ». A l'instar d'une quinzaine de communes de la CCPM, Forest n'a pas de document d'urbanisme et est actuellement soumis, pour l'aménagement de son espace territorial, au Règlement National d'Urbanisme (RNU).

Le passage en PLUI nécessitera un gros travail d'analyse de ses spécificités, en particulier la ruralité.

() La solidarité a pour objectif : l'amélioration de la vie quotidienne des familles, de permettre l'accès à la culture de chacun, de favoriser l'enseignement musical, d'aider les plus fragiles, et d'accompagner la jeunesse.*

Pour toute information sur ces thèmes, consulter le site WEB : www.cc-paysdemormal.fr

Et le Centre Social et Culturel de LANDRECIES : edouard-bantigny.centre-social@orange.fr

Georges Broxer, délégué suppléant de la CCPM

La cérémonie des vœux



Comme chaque année, la salle des fêtes était pleine pour la cérémonie des vœux. Etaient présents le Conseiller Général, Bernard Delva, plusieurs Maires de la CCPM et de nombreux Forésien. Un diaporama des principaux événements de l'année écoulée fut présenté. Un vin d'honneur clôtura cette sympathique manifestation.

La cérémonie des vœux 2016 aura lieu le samedi 9 janvier à 18 heures.

« Zéro Phyto » dès 2017 pour les communes



Dès le 1er janvier 2017, les communes n'auront plus le droit d'utiliser du désherbant chimique sur les trottoirs, les places pour leur entretien.

Le désherbage devra se faire autrement...

Heureusement, notre commune a investi et réalisé des trottoirs, des parkings en « dur » qui nécessitent moins d'entretien.

Des bandes de terre non recouvertes de tarmac existent encore le long de certaines

habitations.

Les riverains concernés qui réaliseraient ce désherbage manuel rendraient un grand service à la commune et surtout à son personnel d'entretien !

Cette réglementation va s'étendre aux jardins des particuliers. Dès l'année prochaine, certaines grandes surfaces ne vendront plus ces produits.

Nous devons nous plier à cette réglementation pour ne pas être sévèrement pénalisés.





Le repas amical du 15 novembre

Le Maire a rappelé les événements tragiques qui avaient eu lieu l'avant-veille, a justifié la suppression de l'animation et a demandé à l'assemblée d'observer une minute de silence en mémoire des victimes.

Il a mis à l'honneur les aînés du repas : Paul Cappelliez, 88 ans et Félicie Déprez, 84 ans.

Il a indiqué que les impôts locaux n'avaient pas subi d'augmentation. Puis il a énuméré les réalisations de cette année : le parking et le trottoir pour personnes à mobilité réduite, l'achat de jeux de plein air et de 2 tables de pique-nique, le remplacement de 3 radiateurs à l'église et l'éclairage des façades, la pose de portes et de fenêtres à l'école et l'achat d'une balayeuse tractée.

Il a aussi remercié Carole, la patronne de l'Auberge des Crêtes Rouges pour son accueil.

Enfin, il a souhaité une bonne journée aux 70 convives.





*Le présent Bulletin Municipal a été écrit et réalisé par le Maire.
Il a été photocopié et assemblé en Mairie et tiré à 250 exemplaires.*